



Monsieur le président, Mais que se trame t-il dans le réseau?

Tout d'abord il y a le président Plantin de la CMA d'Ille-et-Vilaine qui s'apprête à privatiser son CFA en modifiant sa structure juridique en SAS. Le laxisme de CMAFRANCE sur cette situation nous laisse pantois...

Ensuite, alors que nous sommes ici réunis, avec comme point principal à l'ordre du jour l'avenir des CDD sous convention régionale, le président de la CMAR des Hauts de France s'emploie, purement et simplement, à organiser la disparition, à court terme, du statut de professeur dans son établissement. En effet, le président GRISET, **faisant fi du travail paritaire national**, propose sa propre version du devenir des personnels sous convention quinquennale.

Profitant de la psychose ambiante issue des réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage et de ces conséquences en matière d'avenir professionnel, le président Alain Griset incite, avec son projet, les personnels professeurs sous contrat précaire et les enseignants titulaires à accepter le changement de leur statut de professeur en statut de formateur. Evidemment, en fin stratège, le président Griset agite le miroir aux alouettes de la titularisation et de l'augmentation de la rémunération par l'octroi de points supplémentaires pour inciter son personnel à obtempérer.

Ainsi donc les vieux desseins du président Griset, ancien président de l'APCMA et artisan du blocage des instances paritaires, pendant son mandat à la tête de l'APCMA, refont surface. Il propose, entre autre, d'accroître le temps de face à face d'enseignement et le temps de travail hebdomadaire des enseignants; de réduire leur temps de préparation et d'ajouter une multitude de missions ou activités diverses et variées; tout cela afin d'obtenir un assouplissement des règles statutaires et d'atteindre la sacro-sainte flexibilité, si désirée.

Le SNCA-CGT, se demande vraiment à quel jeu vous jouez, messieurs les présidents.

Comment, en effet, l'ancien président de CMA France peut-il faire de telles propositions et passer outre le travail mené en commission paritaire nationale ?

Comment penser que Monsieur Bernard Stalter, président de CMA France et de la CPN56 ne soit pas informé des desseins de son prédécesseur qui est le président d'une des plus grande CMAR du territoire ?

Comment ne pas voir ici, de la part de CMA FRANCE et de son ancien Président, une provocation et un manque de respect pour le travail mené par les partenaires sociaux ?

Comment ne pas penser que si un tel accord était signé par une CMAR, il s'en verrait d'autre pour le transposer « à l'aveugle » dans leur propre établissement? Il suffit, pour s'en persuader, de savoir que la fiche de poste de formateur fait déjà l'objet d'une réflexion dans la CMAR PACA.

Comment ne pas se dire tout simplement que tout cela fait parti d'un plan murement réfléchi?

Le SNCA-CGT s'insurge contre les intentions iniques du président Griset et dénonce, ici, l'attitude de certains présidents de vouloir s'affranchir des règles statutaires et portera devant les tribunaux compétents les dossiers de cette nature.

Notre organisation, affirme que la revalorisation des salaires par l'octroi de points supplémentaires et la modification des fiches emploi-repère et emploi-type de formateur proposés par le président de la CMAR des Hauts de France, se négocient au niveau national et non pas au niveau local; s'affranchir de cela, c'est bafouer le paritarisme national.

Le SNCA-CGT souhaite que les élus, ici présents, se positionnent clairement sur cette situation dans la CMA des Hauts de France et nous demandons l'intervention du Président Stalter pour que, hormis la titularisation sans modification de statut, aucun contrat ne soit signé ou proposé au personnel tant qu'un dispositif de substitution au CDDR ne soit validé par les instances nationales et ce, dans l'ensemble du réseau des CMA.

Enfin, le SNCA CGT réaffirme sa volonté de voir titulariser l'ensemble du personnel du réseau actuellement sous convention quinquennale.